

## Lecture faite... qu'y a-t-il d'inédit dans l'article de M. La Roque de Roquebrune ?

Marie-Claire Daveluy

Volume 7, numéro 3, décembre 1953

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301611ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301611ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Daveluy, M.-C. (1953). Lecture faite... qu'y a-t-il d'inédit dans l'article de M. La Roque de Roquebrune ? *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7(3), 435–439. <https://doi.org/10.7202/301611ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

### LECTURE FAITE... QU'Y A-T-IL D'INÉDIT DANS L'ARTICLE DE M. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE ?<sup>1</sup>

Nous avouons tout de suite notre déception. L'espoir entrevu au début d'un article signé par un archiviste qui aurait enfin mis la main sur l'acte de baptême de Cartier, s'est vite dissipé dans la brume d'assertions discutables.

Voici la déclaration prometteuse par laquelle M. de Roquebrune entre en matière: "Les historiens de Jacques Cartier n'ont jamais pu donner la date exacte de naissance du découvreur du Canada, car son acte de baptême semble bien avoir échappé à toutes les recherches. Pour ne citer que trois des principaux érudits qui se sont occupés de Cartier, *on ne le trouve ni dans l'ouvrage de Harvut... ni dans celui de l'abbé Pâris-Jallobert... ni dans celui de Biggar... Et pourtant, continue M. Roquebrune cet acte existe encore, et c'est celui dont nous donnons plus bas la copie...*" Le ton est péremptoire. Il ne voile guère la satisfaction de présenter du nouveau, du définitif peut-être.

Mais au deuxième paragraphe, notre inquiétude apparaît. "Notons, observe M. de Roquebrune, que H<sup>te</sup> Harvut a mis un jour la main sur ce document et qu'il dut alors éprouver un grand regret, car *il le découvrait trop tard. L'acte de baptême de Cartier manquant à l'ouvrage de Harvut publié en 1884, c'est donc après cette date que l'érudite Breton découvrit à Rennes le registre où il est inscrit...*"

Je me suis empressée de vérifier les assertions de M. de Roquebrune, comme l'exige toute bonne méthode critique en histoire. J'y allais allégrement, avec une sorte de hâte, croyant n'accomplir qu'un devoir routinier. Une surprise m'attendait. J'avais ouvert, en premier lieu, une mince, très mince brochure de H<sup>te</sup>. Harvut, datée de 1882, et intitulée: *Les Grands Hommes de Saint-Malo*. Fac-similé de leur signature avec Notices biographiques, par H. Harvut, secrétaire de l'état-civil à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). 2<sup>e</sup> éd. rev. et très augm. avec un autographe de Victor Hugo. Saint Malo, [chez l'Auteur]. La notice sur Jacques Cartier couvrait une page et j'y lisais: "Né à Saint-Malo, le 31 décembre 1494..."

---

1. Voir la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, VII (septembre 1953): [293-] 295.

Une deuxième brochure de H<sup>te</sup> Harvut<sup>2</sup>, datée de 1884, expliquait ce qui sans doute dut intriguer les érudits de l'époque dans l'opuscule de 1882: *la provenance de la date de naissance de Cartier, suivie de la transcription de la pièce originale inconnue jusqu'ici*. Voici la teneur de cet acte trouvé avant ou en 1882, mais publié *in extenso* en 1884.

Le XXXIe jour de decembre [ 1494 ] fut baptize ung filz à Jamet Quartier et Gesselene Jansart, sa femme, et fut nomme par Guillaume Maingart, principal compere, et petit compere, Raoullet Perdriel.

Qu'on nous permette de joindre à cet acte une note importante renvoyée au bas des pages 4 et 5 de la même brochure: "Nous n'avons pas cru, déclarait H<sup>te</sup> Harvut, devoir nous contenter de copier ces actes d'état civil [ il en cite 32 ] sur les copies des registres d'état civil faites en 1754 par ordre du Parlement, comme nous tenons essentiellement à donner les textes exacts, nous les avons copiés sur les registres originaux, ce qui nous a permis de relever quelques erreurs faites par le copiste du XVIIIe siècle."

Donc, avant ou en 1882, Harvut avait repéré l'acte de baptême de Cartier, et il en publiait la teneur *in extenso*, d'après le texte original, dans sa brochure parue en 1884.

Rapprochons maintenant du texte de H<sup>te</sup>. Harvut celui de M. de Roquebrune, inséré dans les pages de la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (numéro de septembre 1953):

Le XXXIe jor de dec bre fut baptize ung filz à Jamet Quartier et Josseline Jansart sa fem. et fut nome p. Guill. Maingart, principal compre et petit compre Poulet. par Dom E.

Aucun doute ne peut nous effleurer. Il s'agit bien du seul et même acte de baptême concernant un fils né à Jamet Cartier et à Josseline Jansart en décembre 1494 (ce millésime est préférable à celui de 1493). Mais tous le remarqueront, le prénom du nouveau-né n'est pas mentionné. Omission dont des découvertes sur l'âge de Cartier allaient avoir raison. On substituerait alors à une date hypothétique une autre très rapprochée, et très sûre, de l'acte de baptême véritable encore introuvé, hélas!

Voyons d'abord en quoi et pourquoi diffèrent les deux textes du même acte. Expliquons de notre mieux les millésimes de 1493 et 1494 concernant un même fait. H<sup>te</sup> Harvut, pas plus que M. de Roquebrune ne les a recueillis dans l'acte du 31 décembre, car le folio 7vo du registre original, à Rennes, ne porte aucun millésime. Mais on en trouve un, celui de 1494, au

2. Harvut (Hte), secrétaire de la Mairie de Saint-Malo, *Jacques Cartier*, Recherches sur sa personne et sur sa famille. (Nantes, Imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud, 4, Place du Commerce, 4, 1884). 14 pages, frontispice: [ manoir de Jacques Cartier ]. 20 x 12,5cm. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée...*). — Cote de l'exemplaire de la Bibliothèque Municipale qui a été relié avec le *Voyage de Cartier en 1534* (éd. Michelant et Ramé, 1865): 971.011 — C 327vom.

folio 8ro du même registre. La déduction devenait facile à faire. Seulement, H<sup>te</sup> Harvut, soutenu en cela par le Malouin Joïon des Longrais, archiviste-paléographe et historien fort réputé<sup>3</sup>, nous présente sans commentaire le millésime 1494, tandis que M. de Roquebrune insistait et argumentait pour que nous acceptions celui de 1493.

Est-ce que, tout simplement, M. de Roquebrune n'aurait pas voulu tenir compte des divergences que le calendrier julien occasionnait à la fin du XVe siècle, en France et ailleurs ? A Saint-Malo, en la vieille province de Bretagne, *l'année commençait toujours en mars ou en avril* (selon la date de la fête de Pâques), jamais en janvier. Rappelons que ce n'est qu'à partir de 1567, par un édit du roi Charles IX, que l'on résolut d'étendre à toutes les provinces de France la coutume de commencer l'année au mois de janvier<sup>4</sup>. Rappelons également qu'en 1582, quinze ans plus tard, la réforme grégorienne était acceptée partout en France, au mois de décembre de cette année. Elle mettait fin, à travers le royaume, aux divers embarras chronologiques qui subsistaient encore<sup>5</sup>.

Donc, il nous faut rejeter le millésime 1493. Il est par trop évident que le 31 décembre qui précède les premiers jours de janvier, appartient à l'année 1494, commencée (à Saint-Malo) depuis mars ou avril, c'est-à-dire à la fête de Pâques.

Reste la lecture du texte de l'acte qui diffère chez H<sup>te</sup>. Harvut et M. de Roquebrune. Selon le premier, les derniers mots de l'acte du 31 décembre se lisent comme suit: "*petit compère, Raoulet Perdriel*", tandis que le second y voit ces mots: "*petit compère Pouillet, par Dom E.*" Qui ne conviendra ici qu'une des deux lectures soit fautive ? Serait-ce celle de H. Harvut, ou celle de M. de Roquebrune ? On me permettra d'observer que Joïon des Lon-

3. Frédéric-Louis-Marie Joïon des Longrais, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 22 octobre 1841. Élève de l'École des Chartes (promotion du 17 janvier 1870). Licencié en droit. A publié une brochure sur *le duc de Mercœur*, d'après des documents inédits (Saint-Brieuc, Prud'homme, 1895, In-8) dont on a dit "qu'elle était plus substantielle que bien des ouvrages". On vante aussi sa remarquable édition de *la Prise de Jersey par H. de Pontbriant en 1406*, qu'il publiait en 1891. D'autres encore... Joïon des Longrais est mort à Rennes, le 4 janvier 1918. Nous mentionnons plus loin son indispensable étude sur *Jacques Cartier* avec ses nombreux documents inédits.

4. Voir Abbé Chauve-Bertrand, *La question de Pâques et du Calendrier* (Paris, les Oeuvres françaises, 11 rue de Sèvres, 1936). 252 pages. In-12. On y trouve une préface de Dom Fernand Cabrol, o.s.b. Voir aussi Paul Couderc et son utile vulgarisation sur *le Calendrier*. (Paris, Presses universitaires de France, 1946). Collection "Que sais-je ?"

5. On sait qu'en Angleterre et en Irlande, il fallut attendre jusqu'en 1752 avant d'adopter la réforme grégorienne. En 1751, l'année débuta le 25 mars, mais ne s'acheva pas. Dès le 1er janvier, on compta 1752. L'An 1751 perdait janvier, février et 24 jours en mars. Lord Chesterfield, promoteur du Bill, fut poursuivi par le peuple aux cris de: "Rendez-nous nos trois mois". En septembre 1752 furent encore supprimés 11 jours...

grais, dans son ouvrage<sup>6</sup>, n'a fait aucune observation critique au sujet de la rédaction de l'acte de 1494 par Harvut. Il a vu cet acte. Il l'a accepté tel quel. "La date admise jusqu'ici [concernant la naissance de Cartier] est le 31 décembre 1494, déclare-t-il dans le premier chapitre de son ouvrage, intitulé: *Cartier est né en 1491*. Car il fut le premier à dire ainsi et à le prouver. En outre, à la page 9, des Longrais parle du "travail très utile de M. Harvut sur l'état civil de Cartier". Il est difficile de croire qu'une lecture fautive des termes de l'acte qu'il avait devant lui, l'original, s'entend, eût échappé à l'œil de cet archiviste-paléographe d'expérience. La critique des textes faite par Joüon des Longrais est toujours fort minutieuse, par ailleurs. Sa vigilance reste visible autour des nombreux textes qu'il rassemblait sur Cartier.

Avouons enfin que cet érudit nous dispense aujourd'hui d'accorder beaucoup d'attention à l'acte du 31 décembre 1494. Il semble périmé. Le chartiste malouin nous offre mieux en nous apportant le témoignage de Jacques Cartier lui-même sur son âge (faute, bien entendu, d'avoir pu retrouver l'acte de baptême véritable du découvreur). La qualité de juré quand on était en justice, à cette époque, obligeait les témoins à déclarer le nombre de leurs ans. Qui mieux que Jacques Cartier pouvait savoir que "le 2 janvier 1547, il comptait 56 ans; le 23 décembre 1551, 60 ans; le 6 juin 1556, 64 ans". Ces déclarations, affirme Joüon des Longrais, qui "*concordent entre elles, mettent la naissance du Découvreur en 1491, entre le 7 juin et le 23 décembre de cette année*"<sup>7</sup>.

La petite opération d'arithmétique à laquelle se livra Joüon des Longrais afin de mettre en vedette la date de naissance de Cartier, obtint pourtant gain de cause. Au Canada, en 1889, le Dr Dionne, dans sa biographie de Cartier, tout en citant les travaux de Harvut (l'acte de baptême de 1494 tout particulièrement), adopta la date de 1491, recommandée par Joüon; en 1890, Sir Joseph Pope, dans son ouvrage sur le Découvreur, tint la même conduite<sup>8</sup>. Beaucoup plus tard, des historiens érudits du Canada, Henry

6. Frédéric Joüon des Longrais, 1841—1918, *Jacques Cartier*. Documents recueillis par F. Joüon des Longrais. (Paris, Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, 82, 1888). 219 pages, 20cm. Cette œuvre est dédiée à la Société royale du Canada, hommage qui dut plaire aux sociétaires-historiens de l'époque, un abbé Verreau, un Dr Dionne, un Chauveau, un abbé Casgrain. Joüon des Longrais présente 113 documents dont les trois quarts sont inédits. C'est cet érudit qui nous a révélé la date de la mort de Cartier (1<sup>er</sup> sept. 1557) et qui a produit son testament qu'on ne connaissait pas encore.

7. Hélas! trouverons-nous jamais une autre semblable précision nous rapprochant encore de l'acte envolé, car, remarque Joüon, "dans les registres de l'état civil de Saint-Malo, les baptêmes ont d'énormes lacunes, manquent totalement de 1472 à 1494 [22 ans]; les mariages sont mentionnés à peu près sans date jusqu'en 1553; les décès font défaut". (Voir son ouvrage sur *Jacques Cartier*, (1888), chap. II: [7-]8).

8. Sir Joseph Pope, tout comme le Dr Dionne, reproduit l'acte de baptême (in extenso) trouvé par Harvut en 1882. Souvenons-nous ici que H<sup>te</sup> Harvut qui publiait en 1893: *les Malouins à Terre-Neuve*, pouvait facilement protester, dans ce travail, contre la préférence accordée partout à la date de 1491 préconisée par Joüon des Longrais.

Percival Biggar, Gustave Lanctot, le Chanoine Lionel Groulx, d'autres encore, admirent sans commentaires, la date de 1491. En France, on peut mentionner à ce sujet, La Roncière, Gaston-Martin, Jean-Alexis Neret, Édouard Peisson, pour ne nommer que plusieurs biographes de Cartier, de 1934 à 1948. Tous suivent Joüon quant à la date de naissance et de décès<sup>9</sup>. Dom Étienne Rouxel était-il un franciscain, ou plutôt, comme on les désignait alors, un cordelier, un observantin? Son titre de Dom indique certainement un prêtre séculier. En tout cas, s'il fut franciscain, il n'a certes pas omis le titre de Dom en signant Étienne Rouxel, o.f.m. Aucun religieux de Saint-François n'aurait alors signé ainsi. Les sigles O.F.M. sont-ils d'une lecture exacte? Déchiffrer les redoutables caractères d'écriture du XV<sup>e</sup> siècle n'est pas un labeur facile.

M. de Roquebrune accomplit des travaux qui requièrent toute sa science et son sens critique en histoire. Sa courte étude sur *l'Acte de baptême de Cartier* ne pouvait que susciter des répliques et heurter même des opinions accréditées. Sa qualité d'archiviste canadien averti lui ouvre bien des portes en France. Il peut consulter sur place combien de documents originaux inaccessibles à tant d'autres. Pour toutes ces raisons, ses communications intéressent et provoquent les réflexions des historiens, tout comme celles des amis de l'histoire canadienne.

Marie-Claire DAVELUY

9. Beaucoup apprécient au Canada "le colossal ouvrage" de l'abbé Paul Pâris-Jallobert: *Anciens registres paroissiaux de Bretagne* (baptêmes, mariages, sépultures)... Jubilé de 1891 à 1898, à raison de quatre *fascicules paroissiaux* par année. La plupart des fascicules furent imprimés à Rennes, les derniers à Saint-Malo. L'abbé Pâris-Jallobert utilisa, dans ces derniers, les découvertes de Joüon des Longrais.